



PROGRAMME RÉCAPITULATIF
Parcours 3

**« LA PRATIQUE PAR
L'AVOCAT DE
L'EXPERTISE
JUDICIAIRE. »**

EDA DE CORSE

LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE Parcours 3

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Session ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (inscription ouverte jusqu'au 15 décembre 2023)

Durée totale estimée

5 heures (travaux compris)
/parcours

Prix : 62,5 €

Pour les avocats libéraux : possibilité de prise en charge par le FIF-PL à titre individuel selon les conditions de cet organisme (budget annuel FIF-PL de 750 euros, dans la limite des fonds disponibles)

Prérequis

Le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes avocats qu'à des avocats plus expérimentés.
Leur intérêt pour en savoir plus sur l'arbitrage interne est déterminant pour l'inscription.

Niveau

- Actualisation : tout public et vie professionnelle
- Niveau 1 : acquisition des fondamentaux

Séquences d'apprentissage

3^{EME} PARCOURS ET OBJECTIFS :

✓ **Module 7 : Les autres cadres d'expertise prévus par les textes.**

Objectif pédagogique : L'expertise judiciaire est-elle le seul régime d'expertise prévu par les textes ? Quelles autres procédures peuvent être mises en œuvre ?
Y a-t-il des procédures extra judiciaires ?

Le terme "expertise" peut se rapporter à d'autres procédures qu'il est important de connaître pour ne pas les confondre, bien sûr, mais aussi et surtout pour savoir les utiliser ?

✓ **Module 8 : L'expertise dans les modes alternatifs de règlement des différends.**

Objectif pédagogique : L'expertise judiciaire peut être une mesure contraignante, qui rallonge considérablement les délais de procédure.
Est-ce toujours adapté ? Quelles autres mesures peut-on envisager ?

Connaître les autres mesures d'instruction qui peuvent répondre à des objectifs analogues à ceux d'une expertise, c'est utile pour tenter d'adapter au mieux la procédure aux intérêts et aux moyens de son client.

- **1 masterclass animée par des professionnels et des experts qui interviennent dans le domaine de l'expertise judiciaire.**

✓ **Evaluation finale**

Objectif pédagogique : Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

Des documents interactifs : les documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.

Auteurs scientifiques

Elizabeth MENESGUEN

Avocate au barreau du Val-de-Marne, ancien Bâtonnier, ancienne présidente de la commission formation du CNB

Alain NUÉE

Premier président honoraire près la Cour d'appel de Versailles

Béatrice DESHAYES

Avocate aux Barreaux de Paris et de Cologne, spécialisée en risques industriels et assurances

Claude VALLET

Magistrate honoraire- Cour d'appel de Nancy, Ancienne Présidente de Chambre de recours - Office Européen des Brevets

Roch MENES

Chirurgien, Expert judiciaire honoraire, président d'honneur de la Cie Nationale des Médecins de Justice

Hervé FOULT

Chirurgien Orthopédiste, Expert près la Cour d'appel de Paris

Florence BOYER

Avocate au Barreau de Paris, spécialisée en droit de la réparation du dommage corporel

Sylvie PERRIN

Commissaire aux Comptes - Expert-Comptable près la Cour d'appel de Versailles et du Centre

Sylvie PATTE

Ingénieur civil des constructions, Arbitre agréée CMATP et CMAP, Expert près la Cour d'appel de Versailles

Antoine CHATAIN

Avocat au Barreau de Paris, cabinet Chatain & Associés, exerçant en contentieux des affaires, responsabilité civile, informatique, risque industriel

Dominique HAM

Avocat au Barreau de Paris, cabinet Chatain & Associés, exerçant en contentieux de la responsabilité civile et des contrats, du risque industriel et de l'informatique

Camille POTIER Avocate au Barreau de Paris, cabinet Chatain & Associés, exerçant en droit pénal et financier

Spécialisation concernée

L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions au référent expert du domaine « arbitrage » proposé par le Groupe Arbitrage du CNB. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

Maître Stella LEONI, Présidente, 06 47 68 31 32, crfpa.corse@gmail.com, référent « handicap ».

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation par l'école.